

ANNEXE « E »
DIRECTION DU SERVICE DE LA POLICE

DIVERS

(Article 14)

1. La tarification applicable aux demandes de vérification des antécédents judiciaires d'une personne est la suivante :

- | | |
|---|--|
| a. Pour toute vérification des antécédents judiciaires d'une personne faite à la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'une commission scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé, incluant l'émission d'un certificat : | 60 \$ chacune |
| b. Pour toute vérification des antécédents judiciaires de tout membre du personnel ou de tout administrateur d'un centre de la petite enfance, d'un service de garde en milieu familial et d'une garderie situés sur le territoire de la Ville, incluant l'émission d'un certificat : | Gratuit |
| c. Pour toute vérification des antécédents judiciaires d'un employé ou d'un bénévole d'un organisme partenaire de la Ville bénéficiant de ce service en vertu de la <i>Politique de soutien aux organismes</i> : | Gratuit |
| d. Pour toute autre vérification d'antécédents judiciaires d'une personne, incluant l'émission d'un certificat : | 35 \$ chacune
(payable lors
de la demande) |
| Pour tout certificat additionnel : | 5 \$ chacun
(Payable lors
de la demande) |

2. La tarification applicable pour toute demande de vérification des dossiers du Service de la police, dans le cadre d'une demande de réhabilitation, concernant une personne physique:

35 \$ chacune

3. La tarification applicable pour toute demande de prises d'empreintes digitales :

35 \$ chacune

4. La tarification applicable lors d'une demande pour les services d'un policier dans les circonstances permises par l'article 1 du *Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités* (décret 1201-89 du Gouvernement du 26 juillet 1989) est de 125 \$ l'heure par policier. Ce tarif comprend l'utilisation d'un véhicule et est payable sur l'envoi d'une facture

ANNEXE "F"
DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
TARIFICATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS
 (Article 16)

LOCATION DES ARÉNAS					
ENDROITS	CLIENTÈLE	JOURS	HEURES	TARIFS	
				Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011
Aréna de Lévis (secteur Lévis) Aréna André-Lacroix (secteur Lévis) Aréna municipal (secteur Saint-Romuald)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 16 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
			16 h à 23 h	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			23 h à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
			16 h à 00 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			00 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Samedi	08 h à 22 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			22 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
Aquaréna (secteur Charny) Aréna B.S.R. (secteur Saint-Nicolas)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 16 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
			16 h à 23 h	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			23 h à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
			16 h à 00 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			00 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Samedi	08 h à 22 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			22 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	137,50 \$ / h	145 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	117,10 \$ / h	123,50 \$ / h
Aréna de Lévis	Commission scolaire	En tout temps		61,60 \$ / h	65 \$ / h
Aréna André-Lacroix				61,60 \$ / h	65 \$ / h
Aréna municipal	Commission scolaire	En tout temps		61,60 \$ / h	65 \$ / h
Aquaréna		En tout temps		61,60 \$ / h	65 \$ / h
Aréna BSR		En tout temps		61,60 \$ / h	65 \$ / h

ENDROITS	CLIENTÈLE	PÉRIODE	TARIFS	
			Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011
Tous les arénas	Organismes reconnus par la Ville de Lévis (après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Du 16 août au 30 avril	55 \$ / h	58 \$ / h
		Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15 août	82,50 \$ / h	87 \$ / h
	Population en général	Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15 août	110 \$ / h	116 \$ / h
	Garderies	Avant 16h00	61,60 \$ / h	65 \$ / h
	Club Midget AAA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	93,50 \$ / h	98,60 \$ / h
	Club Junior AA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	93,50 \$ / h	98,60 \$ / h
	Usagers de la programmation hors glace		71,50 \$ / h	75,40 \$ / h
	Écoles de sports de glace offertes par les organismes partenaires	Du 1 ^{er} mai au 15 août	82,50 \$ / h	87 \$ / h

LOCATION DES PISCINES				
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS		
		Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011	
Toutes les piscines intérieures et extérieures	Générale	63,50 \$ / h (note 1)	63,50 \$ / h (note 1)	
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H et (note 1)	Voir annexe H et (note 1)	
	Commission scolaire des navigateurs du lundi au vendredi de 8h à 16h	63,50 \$ / h (note 1)	63,50 \$ / h (note 1)	

note 1: Plus les frais de surveillance, le cas échéant, avec animation au taux de 16,50 \$ / h et sans animation au taux de 15,25 \$ / h, en conformité avec le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (c. S-3, r.3).

LOCATION DE GYMNASES				
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS		
		Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011	
Tous les gymnases simples (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	27 \$ / h	27 \$ / h	
	Générale (pour un terrain de badminton)	10,70 \$ / h	10,70 \$ / h	
	Générale (la moitié d'un gymnase simple)	15,70 \$ / h	15,70 \$ / h	
	Ligue de volley-ball de Lévis	27 \$ / h	27 \$ / h	
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H	
	Ligue de badminton de Saint-Étienne-de-Lauzon	27 \$ / h	27 \$ / h	
Tous les gymnases doubles (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	40,10 \$ / h	40,10 \$ / h	
	Ligue de volley-ball de Lévis	40,10 \$ / h	40,10 \$ / h	
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H	
	Ligue de badminton de Saint-Étienne-de-Lauzon	40,10 \$ / h	40,10 \$ / h	
Juvénat Notre-Dame	Générale	52,20 \$ / h	52,20 \$ / h	
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H	

LOCATION DE TERRAINS DE SOCCER			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011
Tous les terrains	Générale (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	27,20 \$ / h	27,20 \$ / h
	Générale (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	17,70 \$ / h	17,70 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique)	27,50 \$ / h	27,50 \$ / h
	Organismes reconnus par la Ville de Lévis dont l'utilisation est effectuée par des adultes (terrain à surface synthétique)	27,50 \$ / h	27,50 \$ / h
	Générale pour les non résidents (terrain à surface synthétique)	110 \$ / h	110 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (terrain à surface synthétique)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum) (terrain à surface gazonnée)	21,10 \$ / h	21,10 \$ / h

LOCATION DE TERRAINS DE BALLE			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} janvier 2011
Tous les terrains	Générale	27,20 \$ / h	27,20 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum)	21,10 \$ / h	21,10 \$ / h

LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	
		Jusqu'au 31 décembre 2010	À compter du 1 ^{er} mai 2011
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (secteur Lévis)	Générale sans carte de membre Corporation publique ou privée	12 \$ / h / terrain 4,32 \$ / h / terrain	12 \$ / h / terrain 4,36 \$ / h / terrain
	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »		Gratuit

Note 1 :

CARTE DE MEMBRE TENNIS			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (Secteur de Lévis)	Carte de saison (14 mai au 18 septembre)	Résident	Non résident
	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit	31 \$
	Enfant (11 ans à 17 ans)	31 \$	47 \$
	Étudiant	41 \$	62 \$
	Adulte	66 \$	99 \$
	Couple	101 \$	151 \$
	Familiale	121 \$	183 \$
	Carte de fin-saison (25 juillet au 18 septembre)		
	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit	
	Enfant (11 ans à 17 ans)	16 \$	
	Étudiant	21 \$	
	Adulte	33 \$	
	Couple	51 \$	
	Familiale	61 \$	
	La carte de membre est valide pour tous les terrains de tennis gérés par la Ville.		
	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit	

LIGUE DE TENNIS			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (secteur Lévis)	Participant à une ligue jeunesse	Résident 10 \$	Non résident 15 \$
	Participant à une ligue adulte	Résident 15 \$	Non résident 23 \$

LOCATION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES			
		TARIFS	
ENDROITS	CLIENTÈLE	<i>Jusqu'au 31 décembre 2010</i>	<i>À compter du 1^{er} janvier 2011</i>
Toutes les patinoires extérieures	Générale	22,90 \$ / h	22,90 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS *		
ENDROITS	ÉQUIPEMENT	TARIFS
Centre de plein air de Lévis	Ensemble (skis et bottes)	12 \$ (moins de 2 heures) 16 \$ (3 heures) 20\$ (journée)
	Skis	7\$ (moins de 2 heures) 9 \$ (3 heures) 13 \$ (journée)
	Bottes	7 \$ (moins de 2 heures) 9 \$ (3 heures) 11 \$ (journée)
	Ensemble (planche à neige et bottes)	10 \$ (1 heure) 18 \$ (2 heures) 24 \$ (3 heures) 28 \$ (journée)
	Planche à neige	6 \$ (1 heure) 12 \$ (2 heures) 18 \$ (3 heures) 24 \$ (journée)
	Bottes	6 \$ (1 heure) 8 \$ (2 heures) 10 \$ (3 heures) 12 \$ (journée)
	Casques	3 \$ (moins de 2 heures) 4 \$ (3 heures) 5 \$ (journée)
* À l'achat d'un cours privé, un rabais est accordé sur la location d'équipement de ski et de planche à neige.		

Tarifs pour les coûts excédentaires des activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires		
	Tarif régulier jusqu'au 31 décembre 2010	Tarif régulier À partir du 1 ^{er} janvier 2011
Préposé à la clientèle	15,50 \$ / h	15,50 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	32,50 \$ / h	32,50 \$ / h